

ASCENSEURS EXTÉRIEURS : PRIX, FONCTIONNEMENT, LOI ET INTÉRÊT

lun 31/12/2018 - 09:00

Source *Baticopro.com*

Lorsque la copropriété manque de place mais que le besoin d'un ascenseur est inévitable à cause des étages qui composent l'immeuble et les besoins des résidents, il est possible de penser à l'installation d'un ascenseur extérieur. Voici davantage d'informations sur le prix, le fonctionnement, la loi et l'intérêt d'un ascenseur extérieur.

Lorsque la copropriété manque de place mais que le besoin d'un ascenseur est inévitable à cause des étages qui composent l'immeuble et les besoins des résidents, il est possible de penser à l'installation d'un ascenseur extérieur. Voici davantage d'informations sur le prix, le fonctionnement, la loi et l'intérêt d'un ascenseur extérieur.

Prix d'un ascenseur extérieur en copropriété

S'il existe des solutions pour installer à l'intérieur de l'immeuble un [ascenseur pour petits espaces](#), l'alternative, en copropriété, peut également être de mettre en place un ascenseur à l'extérieur de l'immeuble. Afin de savoir quel budget prévoir, voici un récapitulatif des éléments que vous devrez prendre en compte :

Éléments à prendre en compte	Prix TTC
Prix de l'ascenseur (type d'équipement, type de design, matériau, options, etc.)	10 000 à 15 000 €
Prix de la main d'oeuvre (installation par un ascensoriste)	12 000 à 20 000 € pour 2 étages + 3 000 € par étage en sus
Prix de la garantie de l'équipement	compris dans le prix d'achat de l'ascenseur
Prix de l'extension de garantie (facultative)	non renseigné
Prix de la consommation annuelle	entre 1 200 et 3 400 kWh par an (frais partagés entre les copropriétaires des lots non situés au rez-de-chaussée)
Prix du contrat de maintenance	2 000 à 3 000 €
Prix du contrôle technique (1 fois tous les 5 ans)	300 à 800 €

[Lire la suite sur Baticopro](#)

